

Gauche, droite, gauche...

- » Je marche toujours du côté sûr du trottoir, loin des voitures.
- » Je traverse la rue au passage pour piétons : au rouge je dois m'arrêter, au vert je peux marcher. S'il n'y a pas de feux de circulation, je regarde à gauche, à droite et encore une fois à gauche avant de traverser la rue.
- » S'il n'y a pas de passage pour piétons, j'attends à la ligne de vue, où je vois bien la chaussée et où les automobilistes m'aperçoivent. Ensuite gauche, droite, gauche...



Soyez visibles !

Je pose des bandes réfléchissantes sur mes vêtements et sur mon cartable et je porte gilet de sécurité pour que les automobilistes m'aperçoivent plus aisément dans le noir.

Appel aux parents - Donnez l'exemple !

- » Sensibilisez votre/vos enfant(s) aux dangers de la route.
- » Faites plusieurs fois le chemin de l'école ensemble.
- » Expliquez à votre/vos enfant(s) les règles élémentaires de la circulation.
- » Respectez vous-même les règles du Code de la route : ne pas stationner sur les passages pour piétons, sur les trottoirs...
- » Faites en sorte que votre enfant monte et descende toujours de la voiture du côté du trottoir.
- » N'attendez pas du côté opposé de la rue.

La ceinture ou le siège pour enfants ! Même pour les trajets les plus courts !

- » En voiture, il faut toujours être attaché, soit avec la ceinture, soit dans le siège pour enfants.
- » Le siège pour enfants est obligatoire pour les enfants qui mesurent moins de 150 cm.
- » Un enfant âgé entre 3 et 11 ans ne peut prendre place sur le siège passager que s'il utilise un siège pour enfant qui correspond à sa taille et son poids.